



Estuaire pour tous

Le collectif des deux rives

Compte-rendu de l'Assemblée Générale **du 30 septembre 2017 au Verdon sur Mer**

Présentation par Philippe Lucet des personnes excusées : Mr le Sous-Préfet, Ph.Plisson pdt du comité de gestion du Parc Marin, D.Quentin et R.Gérard députés de Charente-Maritime , J-P.Tallieu pdt de la CARA, R.Joly vice-pdte de la CARA, D. Bussereau Pdt conseil Dép.17, J-L Gleyze Pdt conseil Dép.33, Isabelle Autissier, Pdte du WWF, Yves Bannel Pdt de l'APSEM. Jean-Marc Bouffard (mairie de St Georges de Didonne. Jean-Bernard Dufourd (mairie de Naujac)

Sont présents : Jacques Bidalun maire du Verdon, Xavier Pintat maire de Soulac, Benoît Simian député de Gironde, Julien Duressay (adjt à l'environnement et représentant Patrick Marengo adjt au maire de Royan). Ginette Tomas représentant Yves Perrochain (ancien maire d'Arces)

Introduction :

L'association fête ses 10 ans ! Une belle aventure avec une mobilisation croissante et massive : 18 adhérents au départ, rapidement 200 puis plus de 1000 en juin 2007 pour atteindre 5 500 adhérents en 2008 et se maintenir depuis 2010 à plus de 1000 adhérents/ an.

Une seule association : rive droite et rive gauche avec de nombreuses manifestations et mobilisations sur les plages, les marchés, dans les rues, aux quais des bacs à Royan et au Verdon Son but n'est pas de refuser les projets mais de mener une réflexion sur un développement respectueux de l'estuaire : après la victoire contre l'installation d'un terminal méthanier au Verdon, nous avons soutenu des projets économiques sans dangers environnementaux (PMVE : usine d'assemblage de pâles d'éoliennes, avorté par manque de financement)

Nous avons aussi soutenu le projet de Didier Quentin à savoir l'idée d'un Parc Naturel Marin qui a été engagé en 2009. A ce jour deux membres de notre collectif sont présents aux commissions du Parc Naturel Marin : Philippe Lucet et Jacques Gervais.

Ordre du jour :

- 1 Le Parc Naturel Marin
 - 2 Extractions des granulats au Matelier
 - 3 Centrale Nucléaire du Blayais
 - 4 Qualité des eaux de la Gironde
 - 5 Parc Naturel Régional
-
- **1. Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**

Projet lancé en 2007 par Didier Quentin, études terminées en 2011, et finalement création du P. N.M. le 4 avril 2015 par Ségolène Royal par décret du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

Superficie de 6500 km², 2ème en France par sa taille, il s'étend sur environ 800 km de côtes sur 3 départements (Vendée, Charente- Maritime, Gironde).

Le siège social est à Marennes. Le Conseil de Gestion (70 membres) prépare le plan de gestion sur 15 ans soit de 2018 à 2033.

Il a émis un avis défavorable sur l'extraction du Matelier mais cet avis est non recevable légalement car donné trop tard en raison de sa création tardive; il a le mérite d'exister.

Autres points abordés en conseil de gestion :

-le dragage du chenal de navigation de 130 km et 150 mètres de large vital pour le port de Bordeaux. Le comité de gestion doit étudier la demande d'autorisation de dragage pour la période de 2019 à 2028. Il y aura une enquête publique fin 2017. Le rôle du PNM est d'évaluer l'impact du dragage sur l'environnement.

-L'agrandissement du port de la Cotinière.

-Projet Eolien en mer au large d'Oléron.

Il faut savoir que si le conseil de gestion donne un avis négatif l'état doit suivre cet avis car le conseil de gestion est prédominant par rapport à l'état. Philippe Lucet précise que cette prérogative est remise actuellement en question par le gouvernement.

Première réunion du conseil de gestion gironde en mai 2017. Les difficultés sont nombreuses car le Parc Naturel Marin est gigantesque, il intervient sur de nombreux pans de l'économie ; pêche, activités ayant un impact sur la qualité de l'eau etc... « Les communes devraient se coordonner avec le conseil de gestion du PNM ». (Dixit : Jacques Bidalun)

Le conseil de gestion comme les comités géographiques se réunissent 2 fois par an, les groupes de travail thématiques 1 fois par mois. Dans le conseil de gestion l'Etat garde 40 % des voix. Pour le dossier « Matelier » l'état s'est abstenu de voter sur ordre du préfet 17.

Le PNM va s'intéresser par exemple à la centrale du blayais en ce qui concerne la montée des eaux et également le pompage de l'eau de la Gironde. *Une question est posée : le PNM est-il compétant pour évaluer les conséquences environnementales des rejets en mer de la station d'épuration de St Palais/mer, sous-dimensionnée en période estivale ? La réponse est oui.*

➤ **2. Extraction des granulats**

En cadeau d'anniversaire : une bonne nouvelle à mettre au crédit du collectif si cela est confirmé : arrêt du projet d'extraction de granulats dans la concession minière du « Matelier » au large de la Pointe De Bonne Anse. Ce projet a été déposé par la société Granulats Ouest de la Rochelle. A l'instruction depuis juillet 2015 au ministère de l'Economie en charge des mines, il concerne l'extraction de 13 millions de m³ de granulats marins en trente ans, à proximité du Pays Royannais. Notre collectif, s'inquiétant de l'impact de cette extraction sur le trait de côte et l'érosion, s'y est fermement opposé depuis la mise en concurrence en 2013.

Jacques Gervais a pu obtenir l'assurance auprès du ministère de l'Économie et des Finances et de la DREAL Nouvelle Aquitaine, que l'arrêté ministériel de rejet avait été signé le 21 juillet 2017. Les deux entreprises pétitionnaires rochelaises Granulats-Ouest et DTM (Dragages transport maritime) disposent de quatre mois pour déposer 2 recours. La fin officielle devrait donc être confirmée d'ici la fin de l'année si les porteurs du projet renoncent à faire appel.

➤ **3. La Centrale Nucléaire de Braud et St Louis**

Préoccupation importante pour notre association. Etant donné son ancienneté (la Centrale va vers ses 40 ans, les risques d'inondation (alerte très inquiétante en 1999), et la sécurité des personnes et de l'environnement.

Pompage de l'eau de l'estuaire (160 m³/ seconde), eau rejetée étant réchauffée de 11 degrés. Il y a aussi 300 tonnes d'organismes vivants piégés chaque année : alevins d'aloses, esturgeons, crevettes et autres... ce qui réduit le repeuplement des espèces. La baisse de l'étiage, surtout en été, augmente le réchauffement et la salinité des eaux (grave problème pour la faune halieutique).

Rejets également de polluants chimiques, de polluants radioactifs, de détergents et de 40 kg/an d'hydrocarbures. Ces problématiques seront étudiées par le comité de gestion du PNM

D'autres associations s'inquiètent également de la pollution de l'estuaire : Greenpeace BX, Saintonge Boisée Vivante, Défense Site et Habitation De Haute Gironde, Sépanso 33, Nature- Environnement 17, Confédération Logement et Cadre de Vie.

« Estuaire pour tous » et ces associations ont demandé audience au préfet et au président du conseil départemental car le directeur de la centrale refuse de discuter avec les instances civiles du prolongement de l'activité du site à 45 ans. L'accès à l'information est difficile (notamment difficile de savoir si la centrale applique les consignes de L'autorité de Sureté Nucléaire).

Depuis la loi de programmation énergétique c'est l'ASN qui définit les taux de pompage et rejets et donc le décret ministériel du 26/09/2003 régissant l'utilisation par EDF de l'eau de l'estuaire devrait être réexaminé. Nous suivons très activement ce dossier (infos sur le site et dans le journal de l'Estuaire).

Pourquoi les problématiques de la centrale ne sont-elles pas abordées avec les instances concernées par la gestion de l'eau (SAGE) et par l'estuaire (le SMIDDEST) ?

La sûreté des réacteurs reste la préoccupation essentielle, surtout après la découverte par l'ASN de défaillances de pièces aggravée par la falsification et dissimulation de dossiers.

Notre association a demandé à intégrer la CLIN (commission locale d'information nucléaire). L'admission est en cours. On peut déjà assister aux A.G de la CLIN.

A la CLIN a été abordée l'extension du périmètre du PPI (Plan Particulier d'intervention) de 10 à 20 km autour de la centrale. Cette extension est applicable en 2018. Il y aura une zone de confinement et/ou d'évacuation. Problème majeur : l'accès routier serait fermé et le nord médoc serait coupé du reste du département.

L'association essaie d'être objective sur le dossier nucléaire. **La filière nucléaire dépendant directement de l'Etat est prépondérante.** La loi sur la transition énergétique et l'écologie verte a été votée par le Sénat et l'Assemblée Nationale. On tend à remplacer le nucléaire par des énergies renouvelables et sur le Parc Naturel Régional, l'accueil de l'activité renouvelable est prévu. (Dixit : Xavier Pintat)

➤ **4. Qualité des eaux de la Gironde.**

LE 27 Mars s'est tenue une réunion sous l'égide du SMIDDEST et du SAGE sur ce sujet

LE SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

SMIDDEST : syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde.

Cette conférence du SMIDDEST et du SAGE a listé les polluants présents dans les eaux de la Gironde :

Outre les pollutions chimiques classiques sont présents aussi des polluants émergents : plastifiants retardateurs de flamme utilisés dans les plastiques ou les textiles, Musc, produits de soins corporels, cosmétiques

Les pollutions pharmaceutiques : La France est le 4ème consommateur mondial (3000 médicaments à usage humain et 300 à usage vétérinaire)

Outre les pollutions métalliques classiques (Mercure nickel cadmium) nous avons les métaux émergents : cuivre et argent qui sont en augmentation.

Le taux de cadmium est en forte diminution. Il ne permet pas encore à ce jour un élevage des huîtres dans le fleuve mais permet un élevage dans les bassins qui se trouvent dans les mattes du nord médoc. Ainsi nous avons pu déguster cet été des huîtres médocaines.

Bon point : la **pollution microbienne** est faible depuis les 30 dernières années dans l'estuaire.

Conclusion : du chemin reste à faire

Nous ne connaissons que la partie émergée de l'iceberg

Il faudrait multiplier le nombre de points de relevés. Faire ces relevés sur plusieurs années, faire des études pour connaître les taux à ne pas dépasser, trouver les mesures pour limiter les rejets dans l'estuaire, tout cela nécessite des financements importants Notre association mettra tout en œuvre pour contenir et diminuer la pollution dans l'estuaire

Une question dans la salle : connaît-on l'impact de la viticulture sur les eaux de l'estuaire ?

Autres points abordés avec les élus –Xavier Pintat et Jacques Bidalun :

Le Parc Naturel Régional du Médoc : l'enquête publique aura lieu du 2 octobre au 3 novembre 2017 à Soulac. La limite géographique de ce parc englobe les communes du Médoc de Eysines à Blanquefort. Le centre administratif présidé par monsieur Navarro est situé sur St Laurent

Idée lancée en 2011 et la région Aquitaine a confirmé fin 2013 sa volonté de voir le Médoc obtenir le classement en PNR. L'Asso « Estuaire Pour Tous » participe aux réunions et soutient le PNR MEDOC.

La communauté de communes : c'est désormais MEDOC ATLANTIQUE avec intégration des Lacs Médocains (arrêté préfectoral du 12 avril 2016) soit 14 communes.

Cette intercommunalité est porteuse de projets de développement de l'estuaire.

Le SCOT est commun avec mise en conformité avec les lois du Grenelle de l'environnement. La mairie du Verdon a participé au SCOT. Depuis la catastrophe de La Faute sur Mer, mise en place de GEMAPI (loi NOTRe) compétence exercée par les communautés de commune

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- *(1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;*
- *(2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- *(5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- *(8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Cette compétence obligatoire est affectée aux communes au plus tard le 1er janvier 2018 par la loi NOTRe, parue le 7 août 2015.

Les communes et les EPCI FP peuvent cependant mettre en œuvre dès à présent ces dispositions par anticipation.

Les conséquences des bouleversements climatiques nécessitent l'organisation d'une gouvernance efficace des services publics autour de compétences institutionnelles clarifiées. La rationalisation des interventions publiques locales a d'abord été entreprise dans le cadre de la loi dite « Maptam », en confiant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) aux « communes et

groupements de communes », pour être ensuite précisée par la loi « Notre », en consacrant le rôle prépondérant des intercommunalités. Dès le 1er janvier 2018, figureront au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement »

Enfin le **Député du Médoc : Benoit Simian** qui est à la Commission des Finances, Economie Générale et Contrôle Budgétaire et également membre de la Commission des Affaires Européennes a précisé que l'estuaire de la Gironde faisait partie de ses priorités.

Cadre à la SNCF, très investi sur les dossiers transports, il veut défendre l'identité médocaine et son développement économique.

L'opportunité d'une navette entre Bordeaux et Royan serait souhaitable pour lui.

Le trafic des porte-conteneurs devrait reprendre rapidement. (Dixit : Jacques Bidalun)

BILAN FINANCIER Année 2016

Charges 7022.34 € (4417,59€ = frais 2 journaux ; 338,40€ = site internet ; 271,84€ = assurances ; 729,40€ = imprimerie ; 1536,95€ = frais divers)

Cotisations et dons des adhérent(e)s : 10434.82 € **Total actif** au 31/12/2016 : 36 739.03 €

Vote :

202 bulletins (présents et procurations). Bulletins nuls : 3. Exprimés : 199.

Sont élus : N.Badot C.Dupuy A.Hecho P.Lucet B.Vinquoy : 199 M.Murcia : 180

Bilan positif pour cette AG des 10 ans de l'association « Une Pointe Pour Tous » devenue « ESTUAIRE POUR TOUS ». Projection d'un film retraçant le combat sur le terrain du Collectif des 2 Rives, puis cocktail et repas partagé avec les adhérent(e)s et élu(e)s .

Une centaine de personnes était présente.

UN SEUL REGRET ON A OUBLIÉ LES 10 BOUGIES.

Le Verdon 1^{er} octobre 2017